



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 11291

Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le statut et la qualification futurs des enseignants de biologie-geologie. De nombreux maitres lui ont fait savoir qu'a la suite de la redefinition en cours des domaines d'enseignement, il pourrait resulter un enseignement de la biologie et de la geologie assure par deux professeurs differents. Ce qui ne manquerait pas d'entraîner d'une part une reduction notable du nombre de postes de sciences naturelles dans l'enseignement secondaire, d'autre part l'optionalisation voire la suppression possible de l'une ou l'autre des deux matieres. Quant a la formation, et du fait meme de l'evolution des sciences biologiques et geologiques, elle requiert des etudes universitaires de niveau BAC + 5, sanctionnees par des diplomes nationaux specifiques au domaine enseigne. Il est evident que lui substituer une formation plus generale et preparant le futur maitre a un enseignement polyvalent ne peut que nuire au niveau scientifique et pedagogique de ce dernier, c'est-a-dire par voie de consequence aux eleves ; un tel phenomene allant a l'encontre des objectifs fixes par le ministere lui-meme. Devant l'inquietude manifestee par les enseignants, il lui demande donc de lui faire part de ses intentions precises en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a decide d'engager une vaste reflexion sur les contenus des programmes pour tenter de determiner a chaque niveau d'enseignement et pour chaque matiere les connaissances exigibles des eleves en evitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de methodes de travail et de raisonnement. Dans ce but, un certain nombre de commissions de reflexion ont ete mises en place notamment en biologie et en sciences de la terre et de l'univers, presidees respectivement par M Hubert Condamines, professeur a l'universite de Paris et M Rene Blanchet, professeur a l'universite de Brest. Ces commissions sont composees d'universitaires, d'enseignants et d'inspecteurs generaux qui y participent a titre personnel et non en tant que representants d'une quelconque institution. Il convient de preciser que les commissions disposent d'une entiere liberte et que les pistes de reflexion qu'elles peuvent etre amenees a suivre ne presentent aucun caractere officiel et ne prejudent pas des orientations qui seront arretees ulterieurement par le ministre. En tout etat de cause, il va de so que l'enseignement de la biologie et de la geologie n'est aucunement menace de disparition. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonne par MM Francois Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au college de France, qui viennent d'elaborer un texte definissant les principes qui devraient a leur avis inspirer les manieres de reformer les contenus et donc de guider le travail des commissions thematiques. Parallelement a l'effort de recherche des commissions, seront organises des colloques regionaux qui discuteront des contenus des enseignements. Y participeront tous les partenaires du systeme educatif : professeurs, instituteurs, etudiants, eleves, parents d'eleves, milieux socio-professionnels. Les lecons de ces colloques seront tirees au cours d'une reunion de synthese qui se tiendra a Paris. De cette maniere chacun sera informe et associe. La transparence sera assuree. A partir de la, un processus progressif de decision pourra etre mis en oeuvre en respectant les concertations habituelles. Aucun changement ne pourra donc intervenir pour la rentree 1989.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11291

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1514